

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE



INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 28 SEPTEMBRE 2021

	S31 02/08 au 08/08	S32 09/08 15/08	S33 16/08 22/08	S34 23/08 29/08	S35 30/08 05/09	S36 06/09 12/09	S37 13/09 19/09	S38 20/09 26/09
Nombre de tests réalisés	87868	116563	120830	112854	96117	87589	78281	39175
Nombre de tests positifs	5698	5640	4779	3862	2394	1639	935	604
Taux de positivité	6,50 %	4,80 %	3,90 %	3,40 %	2,50 %	1,90 %	1,20 %	0,90 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	535	529	442	362	229	154	88	57

➤ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **1629**
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **60**
- File active des patients hospitalisés en réanimation : **26**

➤ **CLUSTERS** Le nombre cumulé de clusters signalés : **1005** dont **40** en cours d'investigation.

Port du masque dans les écoles primaires



À compter du 4 octobre, dans les départements où le taux d'incidence se stabilise sous le seuil d'incidence de 50 pour 100 000 habitants depuis au moins cinq jours, le protocole sanitaire applicable dans les établissements scolaires repassera en niveau 1 et le port du masque ne sera plus obligatoire dans les écoles primaires.

À ce jour, le département du Var connaît un taux d'incidence toujours supérieur à 50 pour 100 000 habitants. Les établissements scolaires varois restent ainsi au niveau 2 du protocole défini par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour l'année scolaire 2021-2022, avec notamment le port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves.

Plus d'informations sur les différents protocoles en cliquant [ICI](#)

15 octobre : fin de la gratuité des tests de dépistage



À partir du 15 octobre, les tests RT-PCR et antigéniques ne seront plus systématiquement pris en charge par l'assurance maladie sauf pour les personnes :

- > symptomatiques (sur prescription médicale) ;
- > cas contacts ;
- > vaccinées ;
- > mineures.



Passé sanitaire pour les 12-17 ans

Depuis le 30 septembre 2021, les adolescents de 12 à 17 ans doivent présenter un « passe sanitaire » pour se rendre dans les lieux et événements où il est exigé : théâtres, musées, cinémas, salles de sport, stades, piscines, restaurants, cafés, pour prendre un train (TGV et intercity). Cette obligation s'applique aux mineurs âgés de 12 ans et deux mois jusqu'à 17 ans inclus.

Ce délai de deux mois permet aux adolescents à peine âgés de douze ans au 30 septembre de recevoir leur schéma complet de vaccination.

L'obligation du passe sanitaire ne concerne pas l'accès aux établissements scolaires. Néanmoins, il est obligatoire lors des sorties scolaires dans les lieux où les élèves sont mélangés au grand public.

Le passe sanitaire consiste à présenter :

- > la **preuve d'une vaccination complète** (conformément à l'avis de la Haute Autorité de Santé du 11 février 2021 qui tient compte de l'évolution des connaissances sur le virus, les personnes de 12 ans et plus ayant déjà eu la Covid19 peuvent se voir proposer l'administration d'une seule dose de vaccin, quelle que soit l'ancienneté de l'infection) ;
- > le **résultat négatif d'un test (PCR ou antigénique) de moins de 72h** ;
- > ou une **preuve d'un rétablissement de contamination à la Covid-19.**

Plus d'informations sur le passe sanitaire en cliquant [ICI](#)

Voyages

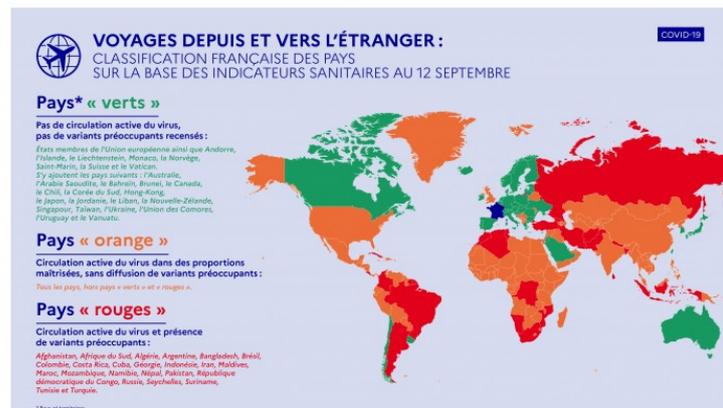
Le passe sanitaire valable au sein des pays de l'Union européenne est désormais utilisable pour d'autres destinations hors zone Union européenne.

Les certificats sanitaires délivrés par l'Albanie, Andorre, les Îles Féroé, Israël, le Maroc, Monaco et le Panama sont devenus utilisables dans l'Union européenne. Toutes les personnes en possession de certificats pourront les montrer pour se déplacer vers l'Union européenne depuis ces États. Si vous voyagez vers ces destinations, nous rappelons que les règles sanitaires en vigueur restent à la main de chaque État. Renseignez-vous sur le site www.interieur.gouv.fr
Classification des pays sur la base des indicateurs sanitaires (au 10/09/2021)

Pays « verts » : pays et territoires dans lesquels aucune circulation active du virus n'est observée et aucun variant préoccupant n'est recensé. Il s'agit des pays de l'espace européen, auxquels s'ajoutent l'Arabie Saoudite, l'Australie, le Bahreïn, Brunei, le Canada, le Chili, la Corée du Sud, Hong-Kong, le Japon, la Jordanie, le Liban, la Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan, l'Ukraine, l'Union des Comores, l'Uruguay et Vanuatu.

Pays « orange » : pays dans lesquels on observe une circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, sans diffusion de variants préoccupants. Il s'agit de tous les pays n'étant pas inclus dans les listes des pays « verts » et « rouges », par exemple le Royaume-Uni pour qui une obligation de test de moins de 24h pour les personnes non vaccinées a été ajoutée.

Pays « rouges » : pays dans lesquels une circulation active du virus est observée avec une présence de variants préoccupants. Il s'agit des pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Bangladesh, Brésil, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Géorgie, Indonésie, Iran, Maldives, Maroc, Mozambique, Namibie, Népal, Pakistan, République démocratique du Congo, Russie, Seychelles, Suriname, Tunisie et Turquie.





Au 28 septembre au soir,

772 501 personnes ont reçu la 1^{re} injection

687 680 personnes ont reçu 2 injections

1 460 181 injections ont été réalisées.

Afin de s'adapter au rythme de vaccination, les horaires des centres évoluent. Retrouvez la liste des centres ouverts ce week-end des 2 et 3 octobre et les nouveaux horaires des centres permanents du Var à compter du 4 octobre.

La prise de rendez-vous dans ces centres est possible sur le site www.sante.fr ou www.doctolib.fr

Un numéro vert national, le 08 800 009 110 a été également mis en place pour que chacun puisse être accompagné dans ses démarches.

Chaque centre a vocation à accueillir toute personne éligible à la vaccination quelle que soit sa commune de résidence.

Médecins traitants, pharmaciens, infirmiers et sages-femmes peuvent également vacciner leurs patients qui doivent prendre rendez-vous directement auprès d'eux.

➔ Les 8 centres de vaccination ouverts ce week-end

Ville	Adresse	Week-end	
		samedi 2 octobre 2021	dimanche 3 octobre 2021
Brignoles	Centre de tir à l'arc- 90 chemin des Archers	✓ matin uniquement	✗
Draguignan	Complexe St-Exupéry - Gymnase Coubertin- Place de la Paix	✓ matin uniquement	✗
Grimaud	Complexe sportif des Blaquières - RD 61	✓	✗
Hyères	Forum du casino- 3 avenue Ambroise Thomas	✓ matin uniquement	✗
La Seyne-sur-Mer	ESAJ- Avenue Yitzhak Rabin	✓	✗
Saint-Raphaël	Espace nature 1196 boulevard de la mer- FRÉJUS	✓	✗
Fréjus		✓	✗
Toulon Port Marchand	Gymnase du port marchand rue Robert Schuman	✓	✓

➔ Les horaires des 12 centres de vaccination permanents à partir du 4 octobre

Commune	Adresse	Jours et horaires d'ouverture automne 2021						
		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
TOULON	Gymnase du Port Marchand Rue Robert Schuman	9h-17h						
LA SEYNE-SUR-MER	ESAJ Avenue Yitzhak Rabin	9h-17h		9h-17h		9h-17h	9h-17h	
HYERES-LES-PALMIERS	Espace de la Villette (à partir du 27/09) (à côté de l'Espace 3000)	8h30-13h (14h à partir du 18/10)						
LA LONDE-LES-MAURES	Salle Yann Piat Rue de la salle des fêtes	8h-12h		8h-17h	8h-12h			
SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME	Salle des fêtes Place de Latre de Tassigny	9h-16h		9h-16h		9h-16h		
BRIGNOLES	Centre de Tir à l'Arc 90 Chemin des Archers	14h-19h	9h-14h	14h-19h	9h-14h	14h-19h	9h-14h	
AUPS	Foyer des Jeunes Romano Place Frédéric Mistral			10H -17H				
DRAGUIGNAN	Complexe Saint-Exupéry Place de la Paix	9h-13h	15h-19h	9h-17h	9h-13h	15h-19h	9h-13h	
FAYENCE	Gymnase Camille Courtois 38 avenue Robert Fabre	9h-17h		9h-17h	9h-17h			
FREJUS	Base Nature Espace Caquot 1196 Boulevard de la Mer	9h-17h						
GRIMAUD	Parking complexe sportif des Blaquières -Sous-Chapiteau RD 61 Route des Blaquières	8h30- 12h30	8h30- 12h30	8h30- 17h30	8h30- 12h30	8h30- 12h30	8h30- 17h30	
LE LUC	Espace culturel JL Dieux Rue Pierre Gaudin	8H -18H		8H -18H		8H -18H		